Février- Mars 2021

Newsletter - Alsace

Points traités lors des Instances de Proximité de février et mars 2021

Concur

Suite à des problèmes d'interprétation sur ce qui est possible et ce qui pourrait ne pas l'être, des factures de collègues restent bloquées, voire remboursées qu'en partie. Voici quelques explications.

Vos frais de mission sont régis par les » dispositions relatives au frais de mission et de déplacement » : https://monespace.francetv.fr/quotidien/infos_utiles/mission-transport-hebergement/

En réunion, on nous informe qu'on ne peut pas avoir plusieurs justificatifs pour un même repas. Nous apprenons ensuite que si, c'est possible ! La note page 6 indique que « Les remboursements sur justificatifs plafonnés s'effectuent sur la fourniture d'autant de pièces justificatives* qu'il y a de frais remboursés (découcher, repas).

*Les pièces doivent être soit certifiées dans Concur soit des justificatifs originaux.

Suite aux refus de certains produits, nous demandons sur quels critères la direction se base pour refuser un remboursement. La note précisant « qu'un repas se compose de tout ou partie d'une entrée, d'un plat, d'un dessert et d'une boisson ou assimilés et à usage unique ». Lors de cette IP, pas de réponse de la RH !

Commentaire FO : nous avons pris les choses en main, et avons échangé avec les équipes de la direction comptable. L'essentiel des cas posant souci ont été résolus. Nous retenons de cela l'importance de fournir des explications dans les cases « commentaires ». De son côté, la direction dit avoir entendu et compris le problème posé par le retard pris dans les remboursements lors d'une demande de précisions. En clair, si vous avez un problème de facture, adressez-vous à vos élus FO !

Les tickets restaurant



Vous avez jusqu'au 31 août 2021 pour utiliser vos tickets restaurant 2020 ! Certains commerçants les refusent malgré le décret n°2021-104 du 0202.2021. Quant au prestataire lui, ne veut pas les échanger puisqu'ils sont encore valables.

Il avait été demandé de déclarer les TR dans mon Kiosque. **Attention,** rétropédalage, aujourd'hui plus personne ne peut saisir ses tickets_restaurant. Sophie Bauer nous demande dès à présent de le noter dans la case « commentaire », l'assistante vérifie et valide ensuite. Les élus s'étonnent de la non communication des nouveaux procédés de la part de la direction lié à la nouvelle version de mon Kiosque.

Commentaire FO : on constate que l'auto-déclaratif a ses limites ! FO remercie toutes les assistantes pour leur patience et l'aide qu'elles nous apportent lors de ce passage (catastrophique) de mon Kiosque.

Février- Mars 2021

Newsletter - Alsace



Suite à la signature du protocole de sortie de grève sur le 18h30 dans le réseau, la direction régionale du Grand Est a réuni vos représentants de proximité 2 fois. Ces réunions nous ont permis d'échanger sur les évolutions éditoriales et organisationnelles, de pouvoir dire ce que nous entendions en « off ».
Concrètement 2 choses positives :

- on retire les titres de 18H30. Cela enlève une charge au présentateur du journal et cela n'avait pas de sens avec la suite.
- la mise en place d'ateliers dans le cadre de l'évolution du 18H30 (pas la mascarade des ateliers qui ont précédé la mise en place du 18H30), planifiés sur le temps de travail avec 2 rapporteurs (PTA & journalistes). Bien sûr toutes les idées ne seront pas retenues mais certaines pourraient voir le jour dans le cadre de la régionalisation.

Commentaire FO : venez nombreux ! Oui Oui, on sait ce que vous allez nous dire, vous n'y croyez plus… FO suivra de très près ces ateliers, exprimez-vous car nous sommes persuadés que vous avez du talent et de belles propositions à faire à la direction. Les ateliers auront lieu entre le 25 mars et le 12 avril.

Malheureusement un point d'achoppement sur les moyens constants subsiste. La direction du Grand Est ne remplit pas la feuille de route, contrairement aux directives nationales. En effet, pour le 18h30 la direction ne fait pas avec les moyens constants puisqu'elle ne remplace pas toutes les personnes en maladie, en formation ou encore en détachement. Elle a donc calé son 18H30 à minima. Avec moins on ne peut pas faire du plus. En tout cas sur la longueur ça ne tiendra pas et quel manque d'ambition de se priver des ETP que l'on a.
Bref c'est faire plus avec moins de personnel
Les élus, eux, demandent de travailler avec les moyens dont nous disposons, c'est-à-dire en remplaçant les personnes absentes pour cause de maladie, formations, ou délégations.

La direction n'est pas complètement fermée à avoir recours à certains moments aux CDD.
L'impact direct de cette nouvelle case n'est pas moindre puisqu'elle nous prive de 2 dossiers par semaine.

Commentaire FO : déshabiller Pierre pour habiller Jacques n'a jamais été gagnant. Faire moins bien pour le JT et pour faire du low-cost sur le 18H30 n'est pas pour nous une idée lumineuse ! La régionalisation ce n'est pas ça !

Nous demandons à ce que l'équipe du module 99 sec soit possible tant avec une équipe de journalistes que de personnes PTA. C'est ce qui se fait déjà nous dit-on.

Commentaire FO : tout dépend du donneur d'ordre. Nous avons le même accord collectif mais avec des spécificités de travail différentes liées aux caractéristiques de nos fiches du book métier. En Alsace, le panachage des équipes se passe bien. Tant mieux ! C'est à la direction de décider de faire les bons choix. Sur le Grand Est, Stéphanie Lafuente a clairement dit que c'est l'éditorial qui pilote. Dont acte.



Concernant le service documentalistes ….

Ce qui a été acté lors de la réunion avec les documentalistes du 10 mars, une ½ journée de prépa et une ½ journée de montage inscrites sur leur planning. Le reste de la charge supplémentaire du 18h30 sera réparti

« au fil de l'eau » en fonction de leur travail quotidien. Certaines automatisations, comme récupérer les émissions sera mises en place pour leur faire gagner du temps.
Ce service tourne avec 4 personnes à temps plein. Les élus ont constaté le non remplacement systématique alors que la charge de travail s'est alourdie lors de ces derniers mois. De ce fait, elles ne peuvent faire la totalité de leurs tâches de leur métier. Les élus demandent à la direction qu'au minima lorsqu'une personne du service est en maladie, elle puisse être remplacée à temps plein.
A ce jour aucune proposition venant de la direction n'a été actée pour palier au surplus de travail dans ce service.

Contribution web, en présence d'Aymeric Robert



Une alternante de service communication a rédigé des articles de fond pour le site internet France 3 Alsace. Les élus se sont posés la question du cadre de cette contribution. Aymeric Robert (chef info web) nous précise que cela s'est fait dans le cadre d'un partenariat entre le service communication et le forum bioéthique. L'objectif était de faire 3 articles et 3 modules diffusés sur le site internet et les réseaux sociaux, en accord avec la rédactrice en chef. Ce ne sont pas des articles de fond mais plutôt une retranscription de l'ITW avec des questions préparées par lui-même et Pauline, l'alternante.
Le service communication comme les éditeurs web contribuent régulièrement sur le site internet du Grand Est. Cela fait partie de leurs missions.
Commentaire FO : un syndicat s'est ému du mélange de « genre » des articles faits par les journalistes et « les autres ». La distinction des auteurs des articles ne serait pas assez flagrante. Pas sûr que nos lecteurs aient besoin de savoir si c'est un journaliste ou non. Cette distinction n'a d'importance qu'aux yeux des journalistes.



Poste de rédacteur en chef à Mulhouse : après 2 publications et 1 seul candidat en interne la réflexion est toujours en cours concernant ce poste.
Notons 2 postes en mobilité de Mulhouse vers Strasbourg : Nadine Ly et Nicolas Meyer
Poste de journaliste rédacteur à la rédaction de Strasbourg : Ce poste a été reporté lors du coca (comité d'orientation des carrières) du mois de janvier 2021. A la fin du mois on devrait y voir plus clair.
Poste chargé gestion administrative : pas de candidat en interne, mais des externes suite à 2 publications via pôle emploi. Les entretiens n'ont pas encore démarré car la direction alsacienne attend le feu vert de la direction parisienne pour être sûre de pouvoir recruter en externe. La mobilité ou reconversion étant le mot d'ordre, toutes les pistes sont étudiées avant de penser aux candidatures externes.
Concernant ce service le poste de Margueritte Dossinger ne sera pas remplacé et sur les 2 départs en retraite un seul sera remplacé.
CM Directeur délégué aux moyens & performance opérationnelle Nord-Est : Ce poste ne dépend pas de la direction du Grand est mais du siège.
Poste de chef monteur à la filière : recrutement de Sophie Bock au 15 mars.

Février- Mars 2021

Newsletter - Alsace

Bilan des mesures salariales 2020

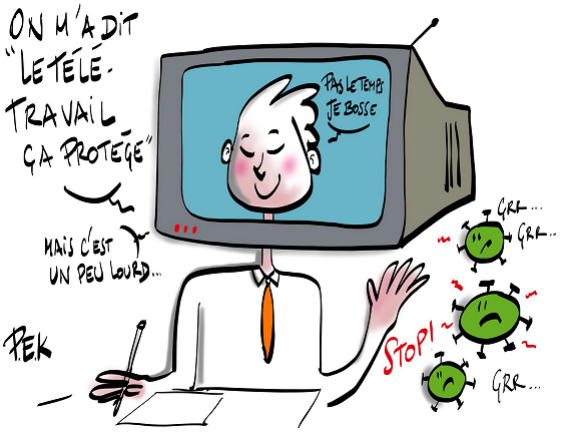
Chez les journalistes, 21 mesures salariales. Soit 35% de bénéficiaires. Le taux minimum est de 1,16% et le maximum de 5%. 4 personnes ont bénéficié d'un changement de palier ou de promotion.
Chez les PTA 35 mesures salariales, soit 28% de bénéficiaires. Le taux minimum et de 1,5 %, le maximum de 6%.
A la filière, 4 salariés ont bénéficié d'une mesure.
Il est indispensable d'établir un salaire correct et dans la médiane à l'intégration car au vu des mesurettes données, le salarié nouvellement intégré restera en permanence très loin de ses collègues.
Les élus constatent encore de grosses disparités (jusqu'à 8000 euros) alors que l'un des objectifs de ce comité salaires est de réduire les disparités salariales. Nous constatons également des disparités homme/femme. Nous constatons que chez les PTA le pourcentage devrait atteindre les 33% et que ce n'est toujours pas le cas cette année.
Bref nous sommes loin du compte ! Les élus ont exprimé comme l'année précédente son incompréhension et son indignation. Nous ferons remonter nos désaccords à nos syndicats respectifs et à la direction du réseau.

Santé et Qualité de vie au travail



Les élus demandent depuis 2 ans un travail de fond sur les risques psycho sociaux (RPS) dans le cadre du DUER (document unique des évaluations des risques). Jusqu'à aujourd'hui ce travail est loin d'être fait correctement.
C'est pourtant une obligation de l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé physique et mentale de ses salariés (L4121-1).
Paul Thibault, invité à cette instance, s'occupe de la prévention des risques professionnels pour la direction santé qualité de vie au travail nous confirme que cela fait bien partie de nos prérogatives lors du travail de l'évaluation des risques et propose la présence du psychologue du travail (Jean-Baptiste Dequevauviller) lors des prochains ateliers DUER 2021.

A ce propos, comment allez-vous ? Un an après l'arrivée du Covid… Que pensez-vous du télétravail à différencier du télé-travail hors crise sanitaire ?
Commentaire FO : Vous avez été nombreux à répondre à notre questionnaire et on vous remercie ! Votre avis a compté pour la signature de cet accord. Si vous avez des questions sur la compréhension ou sa mise en œuvre, nous sommes là pour vous répondre. FO constate une intensification du travail et la perte du lien social du salarié dans ce télétravail forcé due à la crise sanitaire. Nous restons proches de vous ....même si vous êtes loin !



Février- Mars 2021

Newsletter - Alsace

Visites médicales



En 2020, elles ont été faites principalement à distance, situation liée à la Covid évidemment. Très peu de visites périodiques ont été effectuées. Cela s'explique entre autres par des secrétaires en partance à la retraite et au surplus de travail du service RH lors de la gestion de la Covid.
La loi impose les visites périodiques a minima tous les 5 ans, voire 2 ans pour le personnel à risques.
À France 3 Alsace, ces visites se faisaient tous les 2 ou 3 ans. Bien sûr à la demande du salarié ou de l'employeur une visite avec le médecin du travail peut se faire à tout moment. Les visites de pré-reprises, c'est-à-dire après un arrêt de 30 jours, restent obligatoires.
Vos élus constatent que certains salariés n'ont pas eu de visites médicales depuis 4 voire 5 ans. Sophie Bauer s'engage à faire le point rapidement et de revenir vers le docteur Uettwiller. Le médecin déplore les annulations de certains salariés au dernier moment car c'est compliqué après pour recaler les rdv, surtout en ce moment où il y a un manque évident de médecins du travail.

Depuis mars dernier, ces visites se font par téléphone, suite à la demande de la direction de la médecine du travail… Les élus restent très dubitatifs quant à la qualité de ces rdv. Vérifier l'audition, la vue et l'état physique d'un salarié par téléphone est tout simplement impossible… Le bilan est forcément faussé. Nous proposons au médecin et à la direction de pouvoir les faire en présentiel. Nous attendons toujours leur réponse.
Commentaire FO : Faites votre check up chez votre médecin ! Quant à la campagne de vaccination contre le covid-19, au sein de l'antenne Alsace, elle est discutée en ce moment même entre la direction et le médecin du travail.

Présentation du rapport du médecin du travail, en présence du docteur Uettwiller

En Alsace on bénéficie jusqu'à aujourd'hui d'une visite médicale tous les 3 ans. Nous faisons un constat partagé avec la direction que beaucoup de salariés n'ont pas vu le médecin du travail depuis un certain temps ! Légalement, le rythme est d'une visite de contrôle tous les cinq ans. Pour les suivis individuels renforcés concernant certaines pathologies, c'est tous les deux ans. C'est bien sûr à l'employeur d'organiser ces visites. La direction s'engage à rattraper le retard.
Le docteur Uettwiller n'a vu que 38 personnes en 2020, c'est peu, cela représente 15% des effectifs ! Difficile de faire une analyse. Le docteur souligne que les salariés de Mulhouse ont bien été gérés par la direction et les élus lors de la crise sanitaire de mars 2020.

Registre des accidents bénins

Pour rappel, le moindre accident doit être déclaré dans ce que l'on appelle le registre des accidents bénins. Il se trouve à l'accueil sécurité désormais pour toute déclaration.
C'est Nora Hoffstetter, APS (Animatrice Prévention Sécurité) qui le remplit lorsqu'elle est présente.

Février- Mars 2021

Newsletter - Alsace



En son absence c'est la personne présente au poste de sécurité qui est habilitée et s'occupera de la déclaration.
Quant aux accidents du travail, rien ne change, ils doivent être déclarés auprès du service RH.

Bilan absentéisme 2020

Le taux moyen global d'absentéisme du réseau France 3

	Réseau F3	**France 3 Alsace**	Grand EST
31/12/2020	8.98%	**9.31%**	8.30%
31/12/2019	7.52%	6.43%	

On constate un taux élevé si on compare nos chiffres avec le réseau France 3 et Grand Est.
Le taux d'absentéisme moyen sur l'année 2020 est de 9,31% : 8,98% chez les journalistes et 9,53% chez les PTA. Le taux à fin décembre 2020 se décompose comme suit : 5,59% d'absences liées au COVID, 0,08% accident de travail de trajet, 2,89% ALD (Affection Longue Durée) et invalidité, 5,22% maladie.
En 2020 la courbe du taux d'absentéisme maladie a toujours été au-dessus de 2019. Avec un pic en mars/avril/mai suite aux arrêts liés aux gardes d'enfants et arrêt du 1er confinement qui sont comptabilisés.
On peut noter une baisse en jours pour les arrêts situés entre 1 à 7 jours.
Les arrêts situés entre 8 à 14 jours ont doublé.
Les arrêts situés entre 15 à 21 jours ont été multipliés par 15

Formations Office, mon Kiosque



Les élus ont demandé à ce que les webinaires, comme ceux proposés en ce moment sur Office 365 soient planifiés pour les personnes qui le souhaitent. La direction a été très claire, c'est niet !
Ce qui serait encore mieux que les webinaires c'est de mettre en place des sessions de formations avec de vraies personnes !
Commentaire FO : à partir du moment où ce sont des outils utilisés pour le travail, nous ne comprenons pas la réponse donnée par la direction.

En plus des formations office 365 (wébinaires)(hors temps de travail), pendant la pause déjeuner, des sessions de formation, à Strasbourg seront organisées, par l'UFTV (office 365/espaces FTV) (planification prévue).

Février- Mars 2021

Newsletter - Alsace

Déploiement des UTS (Unité de Tournage Smartphone)



Il y a 4 kits UTS au total en Alsace.La direction attendait les 2 derniers pour lancer les formations. Côté organisation, l'utilisation de ce matériel sera planifiée comme le sont actuellement les autres caméras.
Commentaire FO : nous n'avons pas signé à ce jour l'accord UTS non pas parce que nous sommes contre l'utilisation de cet outil, mais parce que cet accord ne reflète pas la réalité du terrain au sein de FTV.

«Un smartphone pour tous» !

Dans le cadre du projet favorisant la culture digitale au sein de France Télévisions, l'une des actions se nomme « Un smartphone pour tous ». France Televisions va doter l'ensemble des personnels de France Télévisions d'un équipement et d'un abonnement de smartphone en 2021 pour les collaborateurs qui le souhaitent. Pour l'alsace, pas de date de déploiement encore annoncée. Une charte de la téléphonie mobile sera annexée au sein du Règlement Intérieur.

Vos interlocuteurs FO en Alsace :

Emeline Droxler : Représentante de Proximité & Déléguée Syndicale réseau France 3 — emeline.droxler@francetv.fr
Eric Vial : Élu CSE Réseau France3 & CSE Central — eric.vial@francetv.fr
Henri Weiken : Élu suppléant CSE Réseau France3 — henri.weiken@francetv.fr

https://fo-francetele.tv/





